



Organisation  
internationale  
du Travail



## CASE BRIEF: **MIDAGRI**

Giancarlo Zegarra Aguilar

# CASE BRIEF:

## MIDAGRI

**Description:** le ministère péruvien du Développement Agricole et de l'Irrigation (MIDAGRI - El Ministerio de Desarrollo Agrario y Riego del Perú) a décidé de fournir une assurance agricole dans le cadre de sa politique visant à développer la compétitivité du secteur agricole péruvien. C'est ainsi qu'a été mis en place le programme d'assurance agricole contre les catastrophes, connu sous le nom de SAC (Seguro Agrícola Catastrófico).

**Produit d'assurance :** la SAC est un produit d'assurance contre les catastrophes financé par le MIDAGRI pour protéger les petits exploitants agricoles qui pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance.

**Nombre de bénéficiaires :** plus de 950 000 agriculteurs pendant la saison agricole 2020-2021

En 2009, le ministère péruvien du Développement Agricole et de l'Irrigation (MIDAGRI - El Ministerio de Desarrollo Agrario y Riego del Perú) a mis en place un programme d'assurance baptisé SAC (Seguro Agrícola Catastrófico). La SAC est un produit d'assurance agricole contre les catastrophes dont les primes sont intégralement financées par l'État. Le programme a été développé dans le cadre de la politique du ministère visant à renforcer la compétitivité du secteur agricole péruvien et a été conçu pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles des agriculteurs qui ont des ressources limitées et qui pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance.

Le MIDAGRI a décidé de subventionner les primes, car les agriculteurs n'ont généralement pas les moyens d'acheter une assurance et connaissent mal son utilisation dans l'agriculture. Les compagnies d'assurance participantes assument le risque et sont responsables du fonctionnement du régime jusqu'au paiement des indemnités aux agriculteurs.

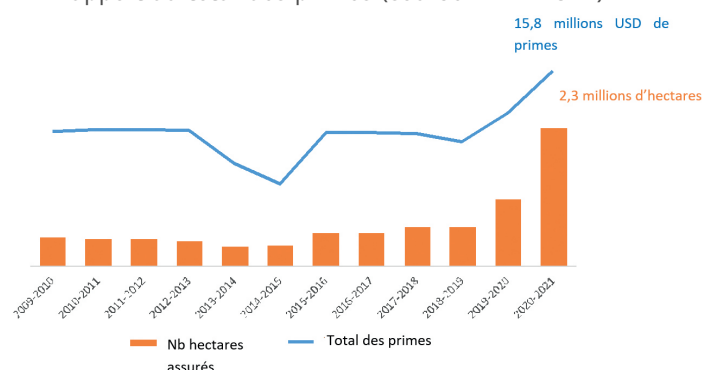
L'objectif de la SAC est de protéger les cultures contre 15 types d'événements catastrophiques : sécheresse, excès de précipitations, grêle, températures élevées, humidité excessive, inondations, incendies, incapacité à récolter en raison d'événements climatiques, gel, glissements de terrain, vents violents, fléaux et parasites, maladies, éruptions volcaniques et tremblements de terre.

Le MIDAGRI a progressivement amélioré le régime d'assurance de la SAC, ce qui lui a permis d'accroître sa couverture dans les zones rurales et de protéger un plus grand nombre de petits exploitants agricoles. Parmi les principaux changements figurent :

- **Une augmentation des ressources allouées à la subvention des primes.** Le ministère a augmenté l'enveloppe de subvention, allouant 15,8 millions USD à la campagne 2020-2021, contre environ 9,7 millions USD pour la campagne 2019-2020 (Figure 1). Cette augmentation de 63 % a permis au régime de couvrir l'ensemble des 24 départements du Pérou. Sa mise en œuvre au niveau national pour la nouvelle campagne a suscité un intérêt accru chez les compagnies d'assurance et a permis au régime de couvrir un plus grand nombre de petits exploitants agricoles.

- **Des modifications dans le processus de passation des marchés.** À partir de 2017, des changements ont été apportés au processus de passation des marchés. Auparavant, les assureurs soumissionnaient pour administrer l'ensemble du portefeuille de la SAC, composé de la totalité des départements à couvrir. Un seul assureur ou un consortium d'assureurs était alors sélectionné. Désormais, les assureurs se font concurrence pour administrer chaque département indépendamment. L'objectif de ce changement était d'impliquer davantage d'assureurs et de recevoir un plus grand nombre d'offres. Lors de la dernière campagne agricole avant la mise en œuvre de ce changement, un seul consortium formé de deux assureurs avait participé à la procédure d'appel d'offres. Au cours de la dernière saison, quatre des plus grands assureurs du pays y ont participé. En conséquence, plusieurs compagnies d'assurance ont développé les capacités techniques spécialisées requises pour gérer l'assurance agricole. En outre, grâce à l'expérience acquise, les assureurs ont pu réduire les frais facturés au fil du temps.

Figure 1: Augmentation du nombre d'hectares assurés par la SAC par rapport au total des primes (source : MIDAGRI)



• **Une augmentation du nombre de petits exploitants agricoles protégés.** Grâce à la réduction des frais des assureurs et à l'augmentation des ressources allouées par l'État, il a été possible d'augmenter considérablement le nombre d'hectares assurés et de petits exploitants agricoles protégés.

Dans le même temps, la gamme des cultures assurées dans le cadre du régime a été élargie. Au lancement de la SAC, les quatre types de culture les plus importants avaient été définis comme prioritaires de façon à être assurés dans chaque département. Ce nombre a été multiplié par dix lors de la campagne 2020-2021, soit un élargissement à 40 types de cultures, ce qui a permis au régime de couvrir un plus grand nombre de petits exploitants agricoles.

• **Un travail sur l'éducation financière.** Avec le temps, de nouvelles obligations ont été introduites pour les compagnies d'assurance participant au programme. Ces obligations comprennent la formation des agriculteurs et des autorités locales, l'enregistrement des agriculteurs et le paiement direct des indemnités aux assurés. Une part importante de ces responsabilités consiste à assurer l'éducation financière des familles de petits exploitants. Le MIDAGRI a mis au point un matériel pédagogique standard pour former les petits exploitants agricoles à la gestion des risques et les encourager à échanger leurs connaissances et leurs expériences en matière d'assurance. Ce matériel sert aux assureurs qui sont responsables de l'organisation de sessions d'éducation financière pour les agriculteurs dans le département où ils administrent l'assurance.



• **Un système d'information intégré.** Le MIDAGRI a mis en place un système de déclaration des sinistres afin de centraliser les informations recueillies par les assureurs et de faciliter la gestion des sinistres. Ce système permet de fournir des informations statistiques importantes pour déterminer les niveaux de risque dans chaque département. Elles permettent aux actuaire des compagnies d'assurance de préparer des offres plus compétitives pour le processus annuel de passation de marchés de la SAC.

• **Une amélioration du processus de traitement des sinistres.** Le MIDAGRI a procédé à une révision des conditions de la police et des manuels d'évaluation des sinistres afin de standardiser les critères utilisés par les compagnies d'assurance pour évaluer les sinistres. Dans le même temps, le ministère a décidé qu'il incomberait aux assureurs d'ouvrir des comptes d'épargne au nom de chaque bénéficiaire pour le paiement des indemnités, et de prendre en charge le coût des commissions associées à l'ouverture de ces comptes. De cette manière, le processus de paiement des indemnités a été amélioré, les agriculteurs bénéficiant d'un paiement direct et plus rapide.

Il était important que tous les changements se fassent dans le cadre d'un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est pour cette raison que le MIDAGRI a travaillé avec l'agence allemande de coopération internationale (GIZ) pour mettre en œuvre le projet Climat, agriculture et transfert de risques (CAT). Ce projet visait à améliorer le cadre institutionnel d'administration de l'assurance agricole au sein du MIDAGRI et à renforcer ses capacités techniques et de communication en finançant l'appui de consultants spécialistes de la gestion des assurances agricoles et des systèmes d'information. Dans le cadre de ce projet, un « dialogue public-privé » a été mis en place par le biais de rencontres régulières entre diverses institutions publiques et privées, notamment des représentants de divers ministères, de l'autorité de supervision des assurances, de l'association des assureurs, d'entités financières et d'autres organisations invitées. Lors de ces réunions, des propositions sont présentées pour élaborer un programme commun à tous les acteurs afin de garantir la pérennité du programme d'assurance agricole.

En outre, le MIDAGRI a développé un cadre réglementaire pour renforcer l'assurance agricole en tant que mécanisme de soutien aux petits exploitants agricoles. Il a également créé en son sein un bureau spécialisé pour fournir un soutien technique au programme et administrer les subventions de l'assurance agricole.

La SAC a eu un impact important sur les petits exploitants agricoles du Pérou vulnérables aux risques climatiques catastrophiques. Au cours de la saison agricole 2020-2021, 2,3 millions d'hectares ont été assurés dans les 24 départements du pays. Au total, depuis le lancement de la SAC en 2009, environ 47 millions USD d'indemnités ont été versés.

### Impact sur l'inclusion financière

Des milliers d'agriculteurs, dont beaucoup n'ont jamais eu de compte bancaire mais uniquement des produits d'assurance indépendants, ont bénéficié pour la première fois d'un produit d'assurance soutenu par l'État et ont reçu des indemnités de sinistres suite à des événements catastrophiques. Cette expérience, ainsi que l'éducation financière dispensée dans le cadre du programme de formation de la SAC, a encouragé les agriculteurs à s'informer davantage sur l'assurance et à partager leur expérience avec leur famille et leurs amis.

En outre, le processus de réception des indemnités a eu un impact supplémentaire en termes d'inclusion financière. Pour percevoir leurs indemnités, les agriculteurs doivent se rendre dans une agence bancaire. Pour de nombreux bénéficiaires, il s'agit de leur premier contact avec un établissement bancaire. Bien que la plupart des agriculteurs aient choisi de retirer simplement leur allocation en espèces, la banque peut également leur proposer de conserver une partie de l'argent sur un compte d'épargne, et certains agriculteurs ont choisi de le faire. La SAC offre ainsi la possibilité de favoriser l'inclusion financière de la population rurale au Pérou.



**Programme Finance Solidaire  
Département Entreprises  
Organisation internationale du Travail**

4, route des Morillons

CH-1211 Genève 22

La Suisse

Tel.: +41 22 799 6478

Fax: +41 22 799 6896

Email: [impactinsurance@ilo.org](mailto:impactinsurance@ilo.org)

Web: [www.ilo.org/impactinsurance](http://www.ilo.org/impactinsurance)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Dans une perspective de justice sociale, le programme Finance solidaire travaille avec le secteur financier pour faciliter sa contribution à l'Agenda pour le travail décent de l'OIT. Dans cette perspective, il collabore avec des banques, des institutions de microfinance, des coopératives de crédit, des assureurs, des investisseurs et d'autres acteurs afin de tester de nouveaux produits, approches et processus financiers. Le Programme Impact Insurance contribue à ce travail en aidant le secteur de l'assurance, les gouvernements et leurs partenaires à concrétiser le potentiel de l'assurance en termes de développement économique et social.



**Prudential**

Nous souhaitons remercier nos partenaires le Prudential Foundation d'avoir soutenu la publication de ce document.